

Sainte-Croix



* conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 25 juin 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 25 juin 2018

Présidence : M. Pierre-Alain Gerber
Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi
Scrutateurs : MM. Marcel Cloux et Dionisio Baptista
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 24 mai 2018 pour le

lundi 25 juin 2018 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2018
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2018-2019

Rapport de commission chargée d'étudier le préavis municipal suivant :

7. **No 18-01b** Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région
8. Examen des comptes et de la gestion 2017
9. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance souhaite la bienvenue aux Conseillers et Municipaux. Il salue la présence du public et de la presse.
Il annonce également le retour de Madame Stéphanie Bassi au sein du bureau, après un rude combat pour sa santé, qui reprend son poste depuis juin.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Olivier Guignard, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

40 conseillères et conseillers sont présents, 11 sont excusés et 2 sont absents.

Sont excusés :

Pour le PS : Said Alami, Michel Bahrami, Antonio Buyo, Eric Chambettaz, Gessica

Macaluso,

Christophe Souadia, Jean-Yves Tinembart,
Pour le PLR : Alain Junod, Olivier Troyon
Pour l'UDC : Tristan Merminod, Savioz Paillard

Sont absents :

Pour le PS : Jean-Claude Piguet
Pour le PLR : -
Pour l'UDC : Alain Bonnevaux

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour. Ajout d'un point 7. Nomination de deux délégués à l'ACRG. M. le Président soumet l'ordre du jour au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Assermentation

M. le Président informe le Conseil de la démission de M. Christophe Souadia et Jean-Yves Tinembart.

Le groupe PLR présente M. Paul-André Simon.

Le groupe PS présente M. Basile Geiser, en remplacement de M. Christophe Souadia.

Le groupe UDC présente Mme Francesca Biermann, en remplacement de M. Patrick Jeanmonod.

Monsieur Hubert Lietchi, en remplacement de M. Jean-Yves Tinembart sera assermenté au prochain Conseil.

M. le Président invite Messieurs Paul-André Simon, Basile Geiser, et Madame Francesca Biermann à s'avancer.

L'assemblée se lève et M. Paul-André Simon, M. Basile Geiser, Mme Francisca Biermann prêtent serment.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 54.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté tel quel à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

1. Informe de la démission de deux conseillers communaux
Lecture des lettres de démission de MM Christophe Souadia et Jean-Yves Tinembart.

2. La commission de Gestion
Dans sa séance du 13 juin 2018, le bureau a préavisé favorablement à la mise à disposition de la secrétaire du Conseil pour la commission de gestion. Il restera à régler à sa rémunération lors du prochain Conseil.
3. Indique que la commission pour la mise à jour du règlement communal a siégé le 20 juin, les modifications sont transmises au canton pour examen. Dès retour de l'avis du canton, un préavis sera proposé au Conseil pour validation.
4. Propose la distribution d'un document qui permettra de mettre à jour la liste, téléphone et adresse mail. Afin de réintroduire la coutume des jubilaires selon les années de fonctionnement au Conseil, il est également demandé que chaque conseillère et conseiller indique son année d'assermentation.
5. Propose sur demande du futur Président et de la nouvelle secrétaire, que chaque conseillère et conseiller décline son identité en début d'intervention.
6. Relève que L'ADIS organise la fête des écoles le 29 juin 2018 à 14h30. Le dernier cortège avait eu lieu il y a 25 ans. Toutes les informations sont disponibles sur le site.

La discussion n'est pas demandée sur ces communications du bureau et le Conseil avalise les décisions du bureau.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de:

- Mme Dominique Schmid, en qualité d'auxiliaire répétitrice pour les devoir surveillés pour un maximum de 6 heures par semaines, avec effet au 19 mars 2018;
- Mme Maryvonne Cholly-Stehlé, mise à disposition à 80% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 14 mai 2018 pour une durée de 6 mois, pour des missions de communication externe;
- Mme Mélanie Soittoux, en qualité de travailleuse sociale de proximité à 70%, pour un contrat de durée déterminée du 1er juin 2018 au 31 décembre 2019;
- Mme Sandra Jaccard, mise à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 6 juin 2018 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employée polyvalente aux parcs et jardins, Secteur des travaux;
- M. Jérôme Addor, en qualité de stagiaire au secteur conciergerie, avec effet au 28 mars 2018;
- M. Kylian Badoux, en qualité d'employé polyvalent aux Services Industriels, pour un contrat de durée déterminée du 23 mai au 6 juillet 2018;
- M. Cédric Lambelet, en qualité de Chef d'équipe conciergerie, avec effet au 1er juillet 2018.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant

dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Vivien Dugon, forestier-bûcheron, pour le 3 août 2018.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris connaissance, avec satisfaction que :

- M. Jérémy Bron a réussi les examens finaux pour l'obtention du Certificat "Assistant de Sécurité Publique";
- M. Esteban Bepoix a réussi l'examen pour l'obtention du brevet fédéral de "Fontainier".

Nous tenons à les féliciter pour l'obtention des certificats en question, de même que pour leur engagement en faveur de la collectivité.

2. Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Sainte-Croix

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et à son règlement d'application, le règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Sainte-Croix devient caduc et est par conséquent abrogé dès que le dernier dossier déposé en 2017 aura été traité. Les dispositions qui régissent les procédures de naturalisation étant soumises aux lois fédérales et cantonales, il n'est pas nécessaire d'avoir un nouveau règlement communal.

Selon l'art. 31 LDCV, la Municipalité instruit la demande de naturalisation et peut déléguer cette compétence à un/des municipal/aux et à une commission issue du Conseil communal. La Municipalité - dans sa séance du 11 juin 2018 - a décidé de reconduire la commission de naturalisation qui est composée de deux Municipaux, MM. Cédric Roten, Président et Philippe Duvoisin, ainsi que de 5 membres du Conseil Communal, Mmes Elena Court, Catherine Imhof et MM. Olivier Favre, Bernhard Klaus et Jean-Samuel Py, pour la fin de la législature 2016-2021.

3. Sortie des apprentis

Pour la 5ème année consécutive, les apprenties et apprentis des Communes de Sainte-Croix et Bullet se sont retrouvés pour une journée de formation le mercredi 23 mai 2018. Accompagnés de délégués des communes et de l'administration, ils se sont rendus à Lausanne pour différentes visites, dont le Parlement vaudois, le Musée olympique et Aquatis. Une journée très bien organisée par trois apprenties et qui a permis d'échanger hors du cadre traditionnel.

4. Préavis 17-09 / Concours architectural regroupement des musées

Le projet du bureau LVPH a été retenu par le collège d'expert pour le développement de la réunification des musées. La procédure vient de se terminer et une exposition des projets a été organisée du 12 au 22 juin à l'Espace Alexei Jaccard.

5. Préavis no 18-03 / Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture de La

Conversion

Suite à un appel d'offres, la Municipalité a adjugé aux entreprises les travaux de rénovation de la toiture et ceux-ci devraient débiter au début des vacances scolaires estivales. La Municipalité va étudier l'opportunité de poser une installation solaire photovoltaïque une fois la réfection de toiture réalisée.

6. Préavis nos 16-17 et 16-18 / Aménagements extérieurs Métiers 3 et rue des Métiers

Les travaux liés aux aménagements extérieurs Métiers 3 et la mise en place d'une zone de rencontre 20 km/h à la rue des Métiers ont repris suite à la pause hivernale. La pose du tapis finale et des derniers secteurs d'enrobés sera effectuée au début des vacances scolaires estivales et sera suivie par la mise en place du mobilier urbain, du marquage au sol et de la pose de la signalisation définitive.

7. Préavis no 17-11 / Réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique au Collège de la Gare

Le planning, initialement prévu et présenté dans le préavis n° 17-11, a subi un retard au niveau de la phase 1, études. Le cahier des charges du concours n'a pas été accepté par la SIA qui demande un calendrier plus long pour l'étude du projet en argumentant que les bureaux d'architecture et d'ingénierie ne travaillent pas durant les mois de juillet et août. De ce fait, la Municipalité espère que le jury puisse se prononcer sur ce concours en début d'automne prochain.

8. Préavis nos 904-12 et 15-06 / Construction bâtiment Métiers 3

Le bâtiment Métiers 3 est à disposition et utilisé à entière satisfaction des locataires depuis août 2017. Quelques petites retouches et adaptations sont encore nécessaires. La Municipalité a le plaisir d'annoncer que le crédit accordé par les deux préavis 904-12 - Crédit d'étude - et 15.06 - Construction du bâtiment - d'un montant total de Chf 8'797'200.-- ne sera pas utilisé dans sa totalité. Grâce à une gestion rigoureuse par la commission de construction et le bureau d'architectes, les dépenses à charge de la Commune représentent Chf 8'154'885.--, soit des dépenses pour Chf 8'225'000.-- et des participations de tiers de Chf 70'115.--.

Un bail est signé avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) jusqu'au 1er juillet 2027.

La Municipalité tient à remercier tous les acteurs qui ont œuvré à la réalisation de ce bel édifice, dans le cadre donné par le préavis et consolidant les infrastructures communales.

9. Travys - Réaménagement de la Gare de Sainte-Croix

Travys a mis à l'enquête le réaménagement de la gare de Sainte-Croix selon la procédure d'approbation des plans d'installations ferroviaires. L'enquête est ouverte du 13 juin au 12 juillet 2018. Une séance d'information publique organisée par Travys aura lieu le 26 juin à 18h00 à l'Espace Alexei Jaccard.

10. Commission ventes et achats de terrains et urbanisme

La Municipalité, accompagnée par le bureau d'urbanisme Team plus, a rencontré la Commission le lundi 11 juin 2018 afin de présenter une synthèse du travail effectué à ce jour de la révision de notre PGA ainsi que l'instrument des « zones

réservées » qui doit permettre d'éviter que des travaux contrevenant aux objectifs visés soient réalisés juste avant la modification du plan général d'affectation.

11. Rencontre Vuiteboeuf /Sainte-Croix

Une rencontre entre les Municipalités de Sainte-Croix et Vuiteboeuf a eu lieu le 4 juin dernier. Cette réunion a permis d'évoquer différents points communs et la délégation a été invitée dans un chalet de la place.

12. Baux à loyer des domaines communaux

Afin de respecter la procédure, les baux à loyer des domaines communaux ont été dénoncés à la date terme du 31 décembre 2018. Les nouvelles soumissions ont été reçues et les attributions pour le F' janvier 2019 vont s'effectuer d'ici l'automne.

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander intervient concernant le point 7 sur le préavis no 17-11-réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique au Collège de la Gare. On ne saurait prétendre que j'en veux aux architectes vaudois, puisque j'ai fait une interpellation au Grand Conseil Vaudois concernant le peu de bureaux d'architectes vaudois invités à participer aux concours organisés par le Canton de Vaud. Selon la SIA, annoncé que les bureaux d'architectes sont fermés en juillet et août. De deux choses l'une, ou ils ont beaucoup de chance d'avoir deux mois de congé ou ce n'est pas le cas, et dans ce cas c'est un abus de pouvoir de la SIA de ralentir ce calendrier. Certes, il y a des vacances en été, deux ou trois semaines mais 9 semaines, de qui se moque-t-on !

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close

6. Nomination du bureau 2018-2019

En se référant au contrat de législature, **M. le Président** procède à la désignation du bureau pour l'année politique 2018-2019.

Sont nommés tacitement et par acclamation en qualité de :

Président

1^{er} vice-président

2^e vice-président

M. Laurent Buchs, UDC

M. Jean-Philippe Favre, PLR

M. Andreas Zurbrügg, PS

1^{er} scrutateur

2^e scrutateur

1^{er} scrutateur suppléant

2^e scrutateur suppléant

M. Dionisio Baptista, PLR

M. Sylvain Fasola, PS

Mme Francisca Biermann, UDC

M. Marcel Cloux, PS

7. Nomination de deux délégués de l'ACRG

M. le Président annonce qu'en raison des démissions de MM Patrick Jeanmonod et Jean-Yves Tinembart, le Conseil doit nommer deux délégués. Mme Gessica Macaluso du PS et M. Michael Mollet ont été nommés à cette commission.

M. le Président rappelle que la présence de nos délégués est importante et que des décisions prises sont primordiales pour notre village.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal suivant :

8. No 18-01b Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région

Le rapport de la commission est lu par Joël Herminjard, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis No 18-01b s'est réunie le jeudi 7 juin 2018 dans la salle de la municipalité.

Elle était composée de Mesdames Isabelle Dessonnaz et Maria Caramia ainsi que des Messieurs Edouard Nekaka, Thierry Dumoulin, Stefan Bögli, Yvan Pahud et du rapporteur Joël Herminjard.

La Municipalité était représentée par Messieurs Cédric Roten et Philippe Duvoisin. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'information et des réponses qu'ils nous ont apportés.

Comme expliqué dans le préavis municipal, le centre de collecte de sous-produits animaux de Sainte-Croix, avec les installations actuelles, ne répond plus aux exigences actuelles et devra cesser son activité en 2018. Afin de trouver une solution, 5 scénarios ont été envisagés par la municipalité et discuté avec le Vétérinaire cantonal, afin d'être certains que la solution retenue soit conforme à la législation. Le Municipal Cédric Roten nous en avait fait la présentation lors de la commission du premier préavis 18-01.

Ce préavis 18-01 a été retiré de l'ordre du jour du dernier conseil communal afin de laisser un délai supplémentaire au « Réseau écologique » pour leur permettre d'étudier d'autres variantes que celle proposée. Ce délai supplémentaire a permis au réseau de trouver une solution avec l'entreprise

« Transport Fabien Joly ». Ce dernier est agréé par le Vétérinaire cantonal et va passer trois fois par semaine pour chercher le bétail directement à domicile chez les agriculteurs.

La solution proposée par la municipalité dans le préavis 18-01b a l'approbation de toutes les parties concernées. Il s'agit de rejoindre l'association intercommunale « Centre de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon-les-Bains et région ». Cette solution nous permet d'avoir accès à des infrastructures modernes et totalement conformes aux dispositions légales en vigueur (investissement de 700'000 CHF pour une mise en service en septembre 2018). Avec des volumes à traiter bien plus conséquents que ce que nous avons aujourd'hui à Sainte-Croix, les frais d'exploitation par kg seront diminués et sont estimés à 28 cts, soit une diminution de 22 cts par kg.

Afin de soutenir les agriculteurs de la commune de Sainte-Croix, la Municipalité propose de prendre en charge les coûts d'exploitation pour le traitement des déchets, qui sont estimés à 5'000 CHF. Elle fera aussi la proposition de les soutenir à hauteur de 20 cts le kilo pour tout transport effectué avec l'entreprise agréée. Ce

dernier montant est estimé à 4'000 CHF par année.

Ces deux nouvelles charges seront mises au budget 2019 et remplaceront les coûts d'exploitation actuels du clos d'équarrissage de Sainte-Croix qui se monte à 9'000 CHF par année pour notre commune.

Le préavis n° 18-01b soumis à votation est accepté à l'unanimité par la commission.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, ayant entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région ;
- d'accorder le crédit nécessaire total de 10'000.- CHF. Le compte n° 9153.18.01 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir entièrement cet investissement par le compte n° 671.3311 au budget 2019.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud souligne l'excellent rapport qui rappelle qu'il y a eu deux préavis et remercie la Municipalité d'avoir eu la sagesse et l'opportunité de retirer le premier préavis, ce qui a permis aux agriculteurs de trouver une solution. Solution qui aujourd'hui permet le ramassage des déchets carnés et des cadavres directement à la ferme. Cela évitera bien des transports et peut être l'enterrement de cadavres à droite à gauche. Donc, du point de vue sanitaire, on a trouvé une très bonne solution. Il remercie également la Municipalité pour la prise en charge financière, c'est-à-dire du coût du transport et de l'élimination, ce qui est de loin pas une règle appliquée par les autres communes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président **clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-01b**. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

9. Examen des comptes et de la gestion 2017

La discussion est ouverte, **M. le Président** passant en revue les comptes 2017.

La discussion ne semble pas demandée sur les comptes.

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensé de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2017, M. Jean-Bernard Wettstein donne lecture des conclusions de ce dernier.

Citation

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- **donne décharge** à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Fin de citation.

M le Président ouvre la discussion sur la gestion en passant en revue le rapport de la commission de gestion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture de la proposition de décision de la commission de gestion. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Interpellations, propositions, questions

M. Yvan Pahud demande s'il est possible d'installer un parc à vélos au collège de l'Auberson. Actuellement, il y a de nombreux élèves qui viennent des hameaux environnants et ils doivent parquer leur vélo contre la mini-déchetterie. De plus, ils sont entreposés sur le domaine privé, il serait donc judicieux d'avoir un parc dans la cour en bas, ce qui protégerait également du vol de vélos.

M. Olivier Guignard explique qu'il a déjà entendu cette demande à l'AG de la Société de Développement et la Municipalité va mettre à l'étude cette proposition.

M. Yvan Pahud et les parents de l'Auberson remercient vivement la Municipalité d'avoir mis des patrouilleurs scolaires. Il tient à souligner leur excellent travail.

M. Yvan Pahud indique que sur la traversée de l'Auberson, les pavés se décollent et demande si des travaux sont prévus encore cette année. Un tronçon a déjà été fait mais il reste encore une bonne partie qui n'a pas été faite. Il relève que l'état s'est dégradé.

M. Philippe Duvoisin indique qu'effectivement les pavés de l'Auberson, à savoir les bordures de route ont fait couler beaucoup d'encre et de discussions. Chaque année, la Municipalité fait des centaines de mètres mais vu l'ampleur des travaux, une entreprise a été mandatée pour les réaliser.

M. Edouard Nekaka questionne sur la problématique du parking au stade de Ste-Croix. En raison des bons résultats de l'équipe, lors du dernier match, il y a eu beaucoup de spectateurs et demande si la Municipalité compte augmenter le nombre de parc ou en tout cas trouver des solutions pour la suite.

M. Philippe Duvoisin indique que ce problème est connu depuis plusieurs années, les terrains limitrophes sont des terrains agricoles et donc la Municipalité est dans l'impossibilité d'agrandir. Actuellement, la solution est de recommander aux personnes de se parquer dans les parkings alentours et venir à pied au stade.

M. Philippe Duvoisin tient à féliciter l'équipe du FC Ste-Croix-La Sagne pour ces victoires.

M. Edouard Nekaka indique que si l'équipe a pu monter en 3^{ème} ligue, c'est grâce à la politique menée par la Municipalité et à son financement. Il tient donc à remercier la Municipalité de l'excellente formation des joueurs et la promotion du sport dans la

région. Il remercie également les sponsors.

M. Bernhard Klaus propose que des navettes soient proposées pour les spectateurs.

M. Philippe Duvoisin est touché par les mots de M. Edouard Nekaka mais il tient à préciser que ce n'est pas seulement la jeunesse du football qui profite de cette action mais toutes les sociétés sportives qui ont des jeunes. La Municipalité tient à ce que ces sociétés s'occupent de nos jeunes. C'est par le sport et cette jeunesse qui fait du sport qui permettront de modifier certains comportements qui nous déplaisent dans le village

M. le Président remercie chacune et chacun de son investissement.

Citation

Voilà mon année de présidence se termine, je ne peux que vous recommander à chaque conseiller et conseillère de faire cette expérience un jour.

C'est une approche différente de la politique, vous avez un contact privilégié avec la Municipalité dans l'opérationnel, les différentes représentations vous donnent une vue autre de beaucoup de nos sociétés. Cela vous permet de rencontrer d'autres personnes des communes environnantes ou cantonales qui vous apportera une belle expérience.

Je profite pour remercier la Municipalité pour le dialogue constructif et sa confiance. Au Greffe pour le soutien particulier lors des votations et à tout le personnel communal.

Un grand merci aux membres du Bureau pour leur esprit constructif, mais aussi à mes quatre secrétaires, lesquelles ont dû s'adapter à la dernière minute au fonctionnement du Bureau. Merci à Stéphane, Rachel, Janique et Stéphanie.

Le nouveau bureau est en place avec un nouveau président, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans vos nouvelles fonctions.

Merci également aux membres du Conseil pour leur travail et leurs disponibilités pour la chose public, malheureusement pas toujours reconnue à sa juste valeur.

Fin de citation

La séance est levée à 20h45.

Le Président du Conseil communal

La secrétaire

Pierre-Alain Gerber

Stéphanie Bassi